



Vieillir en
Liberté, en
toute sécurité

Lors de situations embarrassantes qui peuvent survenir dans la vie de tous les jours, les citoyennes et les citoyens peuvent communiquer avec un agent de la paix, en personne ou par téléphone.

Sécurité du Québec
2141 ch Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec)
J0R 1R2

Téléphone (450) 227-6848

Le programme «Vieillir en liberté, en toute sécurité» vous informe sur les attitudes à adopter lors de situation de crises, pour prévenir les crimes et les mauvais traitements :

En situation de crise :

- a) Placez des lampes de poche fonctionnelles à des endroits stratégiques de votre domicile ;
- b) Préparez-vous une trousse d'urgence qui contient : un briquet, des bougies, des piles, des aliments non périssables et des brûleurs ;
- c) Si on vous avise qu'une panne électrique durera plus de 24 heures, il est préférable de vous faire héberger chez des parents ou amis ;
- d) En cas d'évacuation, il faut collaborer rapidement avec les autorités.

Pour prévenir les crimes :

- a) Il est important de donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches ;
- b) Lorsque vous vous couchez, vérifiez toutes les fenêtres et toutes les portes de votre domicile ;
- c) Ne gardez jamais de sommes d'argent importantes à la maison ;
- d) N'ouvrez jamais la porte à un inconnu ;
- e) Ne conservez pas votre NIP dans votre portefeuille ou dans votre sac à main ;
- f) Ne donnez jamais des informations qui vous concernent, vos numéros de cartes bancaires ou de cartes de crédit.

Prévenir les mauvais traitements, vous avez des droits :

- a) si quelqu'un prend votre argent sans votre autorisation ;
- b) si quelqu'un vous fait peur ou vous menace ;
- c) si quelqu'un vous empêche de vous confier à des gens que vous estimez ;
- d) si quelqu'un qui prend soin de vous néglige vos soins d'hygiène, alimentaire et de santé ;

Voilà de simples conseils, mais combien efficace pour votre sécurité. Parlez-en !